

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme SANDRE Josiane Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : Mme VARAGO Sandrine

Etaient excusés : Mme VARAGO Sandrine

Pouvoirs : Mme VARAGO Sandrine a donné pouvoir à Madame MARCON Aurélie

Secrétaire de séance : M.ROYER Jean-Baptiste

**DELIBERATION N°13 DU 29 AVRIL 2026
NETTOYAGE DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un nettoyage de la toiture de l'école maternelle.

Monsieur le Maire présente un devis de la société Rousille Charpente pour un montant de

3 086.60€ TTC avec un versement d'acompte de 30% à la commande soit 925.98€

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 15 voix pour :

- Accepter le devis de l'entreprise Rousille Charpente pour un montant de 3 086.60€ TTC
- Accepte le versement à la commande de 30% soit 925.98€
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis.

Seyches, le 04 mai 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,
M.ROYER Jean-Baptiste

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication